Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 93 (1979)

Heft: 1-2

Artikel: Une enseigne du XVe siècle : l'étendard du connétable de Richemont

Autor: Vaivre, Jean-Bernard de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-746238

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une enseigne du XVe siècle: l'étendard du connétable de Richemont

par JEAN-BERNARD DE VAIVRE

Les enseignes militaires de la fin du Moyen Age sont mal connues. La raison en est simple: la quasi-totalité d'entre elles a disparu au cours des années, les supports d'étoffe, fragiles par définition, n'ayant pu résister lorsque par hasard la succession des campagnes militaires les avait à peu près épargnées. Les témoignages des XIVe et XVe siècles sont donc rarissimes. Encore ne faut-il paradoxalement pas les chercher dans le pays où ces drapeaux avaient été utilisés mais le plus souvent, au contraire, chez les ennemis du moment qui prirent généralement garde de conserver pieusement le souvenir de ces trophées. Des copies figurées furent en effet parfois exécutées lorsque ces enseignes rappelaient des actions mémorables et que leur état de conservation inspirait quelque inquiétude pour l'avenir. C'est ainsi que la Suisse a gardé la trace de celles prises sur les troupes du duc de Bourgogne[1]. Hors cette source de premier ordre, il en existe d'autres, souvent moins fidèles mais utiles cependant à l'historien: manuscrits à peinture[2], vitraux[3], tapisseries[4], textes narratifs et comptables[5], anciens inventaires.

Ces enseignes avaient jusqu'à présent été peu étudiées[6]. Un mouvement nouveau d'intérêt se fait jour en leur faveur avec le développement de la vexillologie. Cette dernière, tout en constituant une discipline autonome est cependant appelée, pour la période médiévale, à faire encore largement appel à l'héraldique. Deux exemples le montreront.

La tenture conservée à Montacute House en Angleterre qui a été identifiée ici même[7] avec la tapisserie commandée à Tournai en 1480 pour Jean de Daillon montre, on s'en souvient, un cavalier en armure tenant de la main droite la hampe d'un étendard où figure un loup lampassé, rouge sur un champ beige, semé des lettres I et E liées par des lacs. Les armes figurées en haut et à gauche du panneau avait été identifiées comme celles de Jean de Daillon entre 1450 et 1481. A cet égard, le sceau que ce personnage utilisa à la fin de sa vie avait constitué le moyen d'identifier sans erreur le possesseur de la tapisserie. Ce sceau, reproduit dans *Archivum Heraldicum*, d'après l'exemplaire appendu à une quittance de pension du 20 février 1469 (1470, n.s.) est de type armorial, à l'écu penché, timbré d'un heaume cimé d'un loup dans un vol, supporté par deux lions. Il est possible d'affirmer que le loup figurant sur le cimier du sceau est le même que celui du grand étendard du lieutenant du roi à Arras, tel que le souvenir nous en est conservé par la tenture aujourd'hui à Montacute House.

Au XVe siècle en effet la composition des enseignes militaires ne s'était pas encore complètement détachée de l'emprise des coutumes héraldiques et ceux qui avaient le droit, à la guerre, d'arborer un étendard, avaient parfois recours à l'une des figures des ornements extérieurs de leurs armes, figures qui sans être toujours héréditaires n'en avaient pas moins une certaine perennité.

Le traité de l'Argentaye, resté manuscrit, déclare en effet: «Estendars, guidons, banderolles et autres devis dont de la couleur de sa livrée [du seigneur ou du capitaine] et en l'estendard doit estre painte et figurée la beste ou autre chose que le seigneur porte sur le timbre de ses armes et ne se doit muer ni changer non plus que ses propres armes»[8].

Comme toute codification pour la période médiévale, ce principe ne fut pas universellement respecté mais il marque encore un lien qui disparaîtra complètement au XVIe siècle.

Le cas de l'étendard de Jean de Daillon prouve en effet qu'il fut appliqué. L'étendard du connétable de Richemont permet d'apporter une nuance au principe énoncé dans le traité de L'Argentaye.

Arthur de Bretagne, comte titulaire de Richemont naquit au château de Sucinio le 24 août 1393. Fils de Jean V duc de Bretagne et de Jeanne, infante de Navarre (elle-même fille puînée de Charles II dit le Mauvais, roi de Navarre), Richemont fut l'un des personnages les plus en vue de la première moitié du XVe

siècle. Armé chevalier dès 1401, il participa aux opérations militaires en 1411, s'emparant alors de Sillé-le-Guillaume, de Beaumont et de Laigle. Blessé à Azincourt, il y fut fait prisonnier par les Anglais. Libéré en 1422, sept ans plus tard, après s'être rallié au duc de Bourgogne, il devint régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre avec le titre de duc de Touraine, comte de Monfort et d'Ivry. En 1424, il se réconcilia avec Charles VII qui le fit connétable de France à Chinon le 7 mars 1425. Il prit Pontorson en 1426 et remporta en 1429 l'importante bataille de Patay. Lors des négociations pour la paix menées à Arras en 1435, il était l'ambassadeur de Charles VII. L'année suivante il négocia la reddition de Paris où il fit son entrée le 20 avril. C'est le 15 avril 1450 qu'il remporta sur les Anglais la bataille de Formigny. En 1457, il succéda à son neveu comme duc de Bretagne et pair de France. Il décéda à Nantes où il fut enterré, le 26 décembre 1458.

L'étendard de Richemont n'a pas été directement conservé mais il est possible de savoir comment il se présentait[10]. Si Guillaume Gruel, auteur des excellentes *Chroniques de Richemont*[11] qui constituent une des meilleures sources pour l'histoire militaire de XVe siècle, ne manque pas de faire souvent référence aux enseignes du connétable, jamais malheureusement il ne les décrit[12]. C'est un auteur qui écrivait dans la seconde moitié du XVe siècle, Pierre le Baud (lequel utilisa pour son histoire de Bretagne des sources anciennes dont beaucoup ont disparu) qui atteste l'utilisation par Richemont, dès 1415 à Azincourt, d'un étendard:

«Et y furent prins les ducs d'Orléans et de Bourbon, et le conte de Richemont, lequel estoit très griesvement navré et fut tiré d'entre les morts et mené au Roy d'Angleterre, qui fut plus joyeux de sa prinse que de nul des autres: car il avait ja oye la rumeur de luy et creoit, comme font tous les Anglais, les *Propheties* de Merlin, qui dient, ainsi qu'ils trouvent en leurs escripts, qu'un prince nommé Artur, né de la Bretaigne Armoricane, *portant un sangler en son enseigne*, si comme faisoit le dit conte de Richemont, doibt conquerir Angleterre; et après ce qu'il en aura debouté le generation des Anglais, la repeuplera du lignage breton. Aussi furent prins à celle bataille les contes d'Eu...»[13].

Des sources figurées donnent également une description de l'étendard de Richemont. Une des miniatures de la *Chronique de Charles VII* de Jean Chartier[14] représente la bataille de Patay, remportée par le connétable. A côté de la bannière carrée aux armes de France se distingue l'étendard de Richemont: un sanglier noir s'y détache sur un fond blanc (fig. 1).

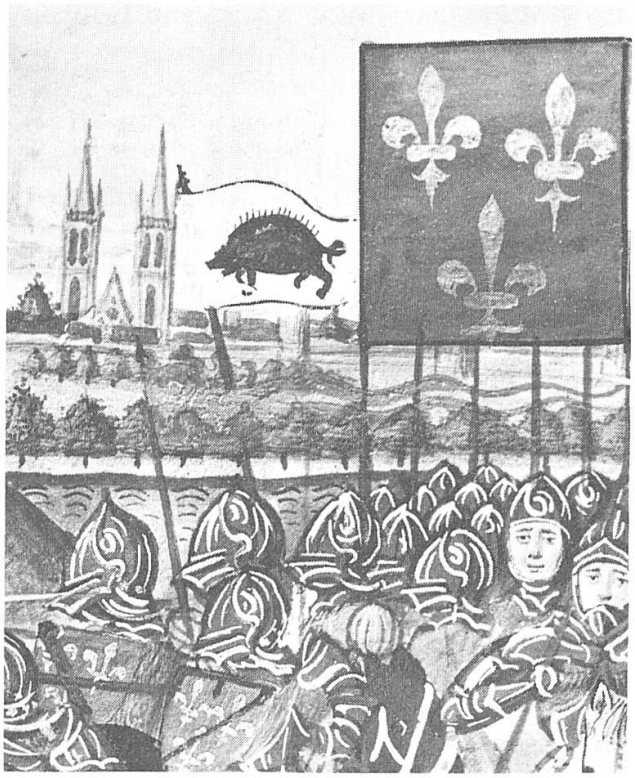

Fig. 1. Détail d'une miniature représentant la bataille de Patay. L'étendard de Richemont apparaît à coté de la bannière royale. (Cl. J.-B. V.)

Une représentation de la bataille de Formigny permet de mieux préciser encore la disposition de l'étendard. La victoire de Formigny remportée en avril 1450 sur les Anglais donna lieu, quelques années plus tard, à l'exécution d'une tapisserie aujourd'hui disparue mais qui ornait encore au XVIIe siècle les murs de la salle des gardes et de l'antichambre du roi au château de Fontainebleau.

Dans un manuscrit provenant du célèbre amateur Peiresc, et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale à Paris[15], deux dessins (fig. 2 et 3) représentent des pièces de cette suite de tentures consacrée à Formigny. A ces dessins est jointe une description dont on a extrait ici les passages en rapport direct avec Richemont:

«Dans la salle des gardes et antichambre du roy à Fontainebleau au fond de la basse cour à ovalle, on a acoustumé de tendre une vieille tapisserie de neuf ou dix pièces, où est représentée *la bataille du Taudis et du pont en bas du village* gaignée sur les Anglois le 15 avril MCCCCLI par le connestable de Richmont, accompagné de Mgr de Clermont, des deux

Fig. 2. Dessin d'une des pièces de la tapisserie de la bataille de Formigny exécuté par Jean Gobert. (Cl. J.-B. V.)

mareschaux de France et bon nombre d'autres seigneurs et chevalliers jusques à trois mille combattans. On c'est [sic] que Thomas Kiriel, lieutenant du roy d'Angleterre, demeura prisonnier avec plusieurs autres seigneurs anglois dont l'armée desconfite estoit de six mille hommes.

» Ledit connestable y est toujours représenté armé sur un cheval bardé des hermines au lambeau de gueulles de trois pendants, chascun d'eu chargés de trois léopards d'Angleterre. Les resnes de son cheval couvertes d'un drap d'or bordé aux deux bouts d'azur semé de fleurs de lis d'or et chargé au mitan d'un fermail d'orfèvrerie tout rond, représentant un sanglier de sable en champ d'argent, avec un cercle d'or à l'entour enrichy de feuillages d'orfèvreries d'or, tenant du chesne et de l'acanthe; son heaulme est sommé d'un panache d'or faict en forme de masse d'honneur. Ses armes sont comme celles du temps, sans cotte par dessus; en un endroit, il n'a plus son heaulme, ains seulement une calotte noire et un chapeau par dessus comme celui de Charles VII. Et du visage ressemble fort le roy René de Sicille.

» Il a toujours prez de luy sa bannière d'hermines au trible lambeau d'Angleterre et un estendard blanc en flamme frangé de blanc, dans lequel il y a un sanglier couronné d'or au naturel paissant ou comme voulant paistre, sur un terrain verdoyant auprez d'un chesne, et le mot *Quoi qui le velle*»...

L'auteur de cette note décrit ensuite d'autres enseignes puis poursuit «Au rang que tient la gendarmerie, les trompetes et hérault du connestable vont devant, après les trompetes de M. de Clermont, puis le roy d'armes de France avec sa cotte fleurdelisée et un sceptre en main fleurdelisé, marchant à cheval à main droite, et le héraut de Clermont à gauche avec leurs chappeaux en teste.

» Aprez le connestable et puis M. de Clermont armez, et à costé tout plain de lanciers et chevalliers portant bannières et estendards, dont les premiers de la gendarmerie françoise portent les estendards rouges avec des croix blanches et des estendards rayez de rouge et blanc. Plusieurs portent au bout de leurs lances des petits guidons blancs avec un sanglier dedans, qui pourroient bien estre des chevalliers du connestable. Plusieurs soldats de pied et archers avec des croix blanches devant et derrière.

» Du costé des Anglois, il y avait plusieurs estendards blancs à croix rouge, quelques bannières blanches mesme croix, une bannière d'Angleterre escartelée des trois lis et des trois léopards, frangée»...

A cette description était jointe une lettre d'envoi: «Monsieur, je vous envoye les figures que vous desirez en vous priant de m'excuser si je ne les ay pas achevez. L'originaux est un peu anticque, cela donne de la peine, à un tel homme comme je puis estre, à bien faire; toutefois, je n'y ai rien obmis. Je vous envoye aussi le guidon avec sa devise, comme elle se voit sur le porc sanglier, et y en a quatre de mesme, ainsi vous pourrez recognoistre, il y en a encor une autre quy appartient au connestable, qui est semée d'hermine et de lierre. Je finiray par me humble. recomander, demeurant Monsieur, vostre serviteur.» Cette lettre, datée du 5 août 1621 est signée Gobert.

Les dessins sont de l'auteur même de la lettre car on lit en bas (fig. 3) «Gobert menuisier de Fontainebleau». Henri Stein qui avait étudié ce

Fig. 3. Dessin d'une des pièces de la tapisserie de la bataille de Formigny exécutée par Jean Gobert. (Cl. J.-B. V.)

texte après l'avoir publié[16] in extenso pensait qu'il s'agit de Jean Ier Gobert, d'une famille d'artiste et d'artisans. Stein jugeait que ces tapisseries étaient «incontestablement de fabrication française et sorties, en raison de leurs dimensions, d'ateliers considérables et bien organisés». Il croyait, certainement à juste titre, les dessins de Gobert fort fidèles, estimant que les personnages figurant sur les tentures avaient dû être faits d'après des portraits originaux. S'appuyant en outre sur des mentions anciennes de tapisseries commémoratives dont l'existence est attestée peu d'années après l'événement représenté, telle *la bataille de Roosebeke*, achevée à Arras en 1387 soit cinq ans après le combat lui-même, il avançait que *la bataille de Formigny* avait dû être commandée peu de temps après l'événement et en tout cas avant la fin du règne de Charles VII. Cela ne fait que donner un plus grand poids au témoignage de cette tenture, au début du XVIIe siècle encore à Fontainebleau et qui doit être «la tapisserie de l'Istoire de Fremigny» qui se voyait à Blois en 1501[17].

Les dessins d'ensemble de Gobert reproduits ici montrent:

- Le connétable à cheval. Sa monture est couverte d'une housse, en deux parties, à ses armes: d'hermines au lambel à trois pendants chacun chargé de trois léopards
- Un fermail placé au milieu des rènes. Le texte le décrit rond (mais il semble dans le dessin de la fig. 2 de forme ovale): on y voit en tout cas un sanglier (fig. 2 et 3)
- A la droite du connétable, une bannière aux armes de Richemont, tenue par un cavalier (fig. 2).

Quelques pages après ces reproductions fragmentaires, se trouvent, folio 44, les dessins de deux détails (fig. 4). En bas et à gauche, une bannière carrée palée d'hermines et de léopards, ce qui ne s'accorde ni avec les dessins précédents ni avec le texte descriptif: Il doit s'agir d'un croquis rapide et fautif de la bannière de Richemont. En revanche, la plus grande partie de ce même folio est occupée par la figuration du grand étendard qui n'apparaît pas dans les deux dessins de Gobert mais seulement dans sa description de la tapisserie. Sur la partie la plus large de l'enseigne («un estendard blanc en flamme, frangé de blanc et de noir»), un sanglier – qui n'est cependant pas «couronné d'or» – sur une campagne («un terrain verdoyant») devant un chêne. Le mot de Richemont «Que qui le vueille» sur des phylactères,

Fig. 4. L'étendard et la bannière de Richemont d'après la tapisserie de Fontainebleau. (Cl. J.-B. V.)

dont l'un semble sortir de la gueule du sanglier, est semé sur tout le champ de l'étendard y compris sur les deux queues[18].

Le sanglier de l'étendard de Richemont n'était pas sans rapport avec les armes du connétable. S'il ne s'agit pas, comme c'était le cas pour Jean de Daillon, de l'animal qui cimait son heaume, il faut noter que l'écu de Richemont fut cependant, le plus souvent, supporté par deux sangliers couronnés.

En 1435, au récépissé des lettres du duc de Bourgogne relatives au traité d'Arras, données dans cette même ville le 1er octobre, Arthur de Bretagne, comte de Richemont apposa son sceau (fig. 5)[19]. Sceau rond, de 48 mm de diamètre, de type armorial à l'écu d'hermines au lambel de trois pendants, chargés chacun de trois léopards, penché, timbré d'un heaume, supporté par deux sangliers couronnés. Il ne subsiste qu'un fragment de légende: ...ANNIA CONN.... La partie supérieure du sceau a été détruite. Le cimier n'est pas visible mais il est possible de connaître sa disposition grâce à une gravure du sceau dans l'Histoire de Bretagne de dom Lobineau[20], également insérée dans l'ou-

Fig. 5. Sceau de Richemont. Les supports de l'écu sont deux sangliers couronnés. (Cl. J.-B. V.)

Fig. 6. Dessin du sceau de Richemont d'après dom Lobineau. Le cimier est bien visible et les supports de l'écu sont deux sangliers couronnés. (Cl. J.-B. V.).

vrage de dom Morice[21]. En dépit du peu d'habileté du dessinateur[22], on voit que le heaume était cimé d'un chapeau rebrassé sur lequel se trouvait un lion entre deux cornes (fig. 6). Richemont utilisait ce sceau depuis un certain temps car on en possède une autre empreinte appendue à une charte d'alliance avec le comte de Foix, datée de Montluçon[23], le 6 janvier 1426 (1427 n.s.). Le nom de Richemont apparaissait sur la dernière partie de la légende, incomplète sur l'exemplaire de 1435 précité.

Richemont utilisa un autre sceau. Il est appendu à un ordre d'« Arthur, filz du duc de Bretagne, comte de Richemont, seigneur de Parthenay, connestable de France » pour la fortification de l'église de Villedieu, daté du 18 janvier 1454[24]. Il en subsiste un beau fragment, aux reliefs cependant assez écrasés, de 35 mm de diamètre. Il est à l'écu d'hermines au lambel de trois pendants mouvant du chef. Les léopards qui chargeait les pendants ne sont plus visibles en raison de l'écrasement du sceau. L'écu, posé droit est supporté par deux sangliers couronnés. La légende était la devise de Richemont: QUI QUE LE VUEILL[25] (fig. 7). Il s'agit en réalité du contre sceau du connétable employé en 1454 comme sceau. On en a toutefois un exemple plus ancien où le sigillant l'avait utilisé selon sa destination première. C'est en effet à un acte du 28 juillet 1442, quittance de la dot de Jeanne d'Albret, sa femme, que Richemont l'apposa en contre sceau à son grand sceau équestre de 70 mm de diamètre[26].

Fig. 7. Contre-sceau de Richemont, parfois utilisé, seul, comme sceau. Les supports de l'écu sont deux sangliers couronnés. (Cl. J.-B. V.).

Au milieu du XVe siècle donc, Richemont utilisait encore simultanément une bannière, carrée, aux armes et un grand étendard, très long, muni de deux queues, à sa devise personnelle.

L'exemple des étendards de Jean de Daillon et d'Arthur de Bretagne, connétable de Richemont, constitue une preuve de la véracité de la coutume, suivie encore durant une grande partie du XVe siècle, qui imposait encore de placer sur ce type d'enseigne un animal ou un meuble ayant un rapport avec les armoiries (au sens le plus large) du titulaire. Avant le début du XVIe siècle cependant, cet usage fut perdu de vue, d'abord au profit de la *devise* puis de symboles personnels sans aucun rapport avec les armes qui, à une époque antérieure, avaient, seules, orné les bannières.

Ces pratiques traduisent en réalité un état de fait beaucoup plus profond remarquablement mis en lumière dans le très beau livre de

Philippe Contamine[27] dont une phrase résume tout à fait la situation à la fin du XVe siècle «Le remplacement du blason par la devise ne signifie pas seulement le succès d'une mode ou d'usages nouveaux, il manifeste aussi l'élimination du seigneur, banneret ou chevalier, dont l'autorité dépendait de sa place dans la hiérarchie nobiliaire et de sa naissance, au profit du capitaine de compagnie tirant du roi seul son pouvoir de commandement»./.

[1] DEUCHLER, Florens: *Die Burgunderbeute*, Berne, 1963, in-4. Dans cet excellent ouvrage, cet archéologue suisse a étudié les diverses pièces de butin prises par les Suisses sur les Bourguignons aux batailles d'Hericourt, de Grandson, de Morat et de Nancy entre 1474 et 1477. Il a largement utilisé les *Fahnenbuch* ou *livres de drapeaux* exécutés dans chaque canton par des artistes qui copières scrupuleusement, dès le XVIIe siècle, les enseignes prises sur les troupes du duc de Bourgogne.

[2] Un exemple est donné plus bas dans ce même article. Un dépouillement systématique donnerait sans doute d'utiles matériaux.

[3] CONTAMINE, Philippe: *L'oriflamme de Saint Denis au XIVe et XVe siècles. Etude de symbolique religieuse et royale.* Nancy, 1975. Extrait des Annales de l'Est, 1973. On complétera cet excellent article de 73 p. doté d'une ample bibliographie par VAIVRE, Jean-Bernard de: *Robert de Courtenay et son enseigne* (à paraître dans «Archivum Heraldicum»).

[4] Hors la tapisserie de Jean de Daillon, on se souviendra de celles consacrées à la guerre de Troie, par exemple, où les armes légendaires d'Hector de Troie sont figurées tant sur des étendards que des bannières. L'étendard de Charles VII a, pour sa part été étudié d'après une tapisserie conservée au musée des antiquités de Rouen. Cf. note 5.

[5] VAIVRE, Jean-Bernard de: *Les cerfs ailés dans la tapisserie de Rouen* (sous presse).

[6] On peut consulter cependant:

REY, Jean: *Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française précédée de l'histoire des enseignes militaires chez les anciens.* Paris, 1877, 2 vol. in-8+1 atlas.

BOUILLÉ, comte Louis de: *Les drapeaux français de 507 à 1872. Recherches historiques.* Paris, 1872, in-16.

DESJARDINS, Gustave: *Recherches sur les drapeaux français, oriflamme, bannières de France, marques nationales, couleurs du roi, drapeau de l'armée, pavillons de la marine.* Paris, 1874. La meilleure mise au point pour la période médiévale est cependant dans LIOCOURT, colonel F. de: *La mission de Jeanne d'Arc*, Paris, 1974, in-4, t.I (seul paru), p. 195-287.

[7] VAIVRE, Jean-Bernard de: *La tapisserie de Jean de Daillon* in «Archivum Heraldicum», 1973, LXXXVII, no 2-3, p. 18-25. Et, du même: *L'origine tournaisienne de la tapisserie de Jean de Daillon*, ibidem, 1974, LXXXVIII, no 2-3, p. 18-21.

[8] Bibliothèque nationale, Paris, ms. fr, 11464, fo 38.

Cité dans *La guerre au Moyen Age* (catalogue d'une exposition organisée dans le cadre de l'année romane au) Château de Pons. *Juillet-août 1976.* Paris, 1976, in-8: VAIVRE, Jean-Bernard de: *Le décor héraldique de la guerre*, p. 68.

[9] COSNEAU E.: *Le connétable de Richemont (Arthur de Bretagne, 1393-1458)*, Paris, 1896, in-8.

[10] Une bonne représentation restituée dans: PINOTEAU, Hervé: LE GALLO, Claude: *Jeanne d'Arc. Calendrier de l'histoire.* Paris, 1965, format oblong. Hervé Pinoteau et Claude Le Gallo ont travaillé d'après le dessin de Gobert. Cf. aussi note 18.

[11] [GRUEL, Guillaume]: *Chroniques de Richemont*, édition Le Vavasseur (Société de l'histoire de France), Paris, 1890, in-8.

[12] Guillaume Gruel relatant la bataille d'Azincourt dit «et soubs la bannière Monseigneur de Richemont et de sa compaignie moururent...» Lorsqu'il raconte comment, plus de vingt ans après, le connétable retourna sur les lieux il précise «Puis s'en vint par Agincourt et devisa à ceulx qui là estoient comme la bataille avoit esté, et leur monstra en quel endroit il estoit, et sa bannière, et tous les grands seigneurs, et où estoient leurs bannières, et où le roy d'Angleterre estoit logié;» (p. 18 et 126 de l'édition Le Vavasseur).

Racontant les opérations menées en Champagne, notamment à Vitry en Perthois et à Saint Mihiel, en 1434, il écrit: «Et aussitost qu'ilz apparceurent les pennonceaulx qui estoient ès lances Monseigneur [le connétable de Richemont], ils se misdrent en fuyte et laisserent tout leur charroy au pillage» (p. 97 de l'édition Le Vavasseur).

[13] LE BAUD, Pierre: *Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval... le tout nouvellement mis en lumière par le s. d'Hozier.* Paris, 1638, in fo, p. 451.

[14] Bibliothèque nationale, ms. fr. 2691, fo 38.

[15] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises 5174, fo 37 à 40.

[16] STEIN, Henri: *Un fragment des tapisseries des victoires de Charles VII.* in «Mémoires de la société nationale des antiquaires de France», Paris, t. LX, 1901, p. 174-188. Ce travail comporte un examen approfondi des tapisseries qui n'existe pas dans le suivant, édition pure et simple du manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale:

DELISLE, Léopold: *La tapisserie de la bataille de Formigni* in «Bulletin de la société des antiquaires de Normandie», t. XV, 1888-1891, p. 411-415.

On complétera les données de Stein et celles de Lair (dont le travail est cité note 17 infra) par: TREVEDY, J.: *La tapisserie de la bataille de Formigny* in «Bulletin archéologique de l'association bretonne», 8e série, t. 24, 1906, p. 269-75.

[17] LAIR J.: *Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny*, Paris et Bayeux, 1908, qui cite, p. 78 FRANCISQUE-MICHEL 3 *Recherches sur le commerce... des étoffes de soie II p. 393-98.*

[18] Dans des notes inédites pour la rédaction du travail précité sur Jeanne d'Arc, mon ami Hervé Pinoteau mentionne deux représentations du connétable de Richemont pratiquement inconnues: l'une sur la peinture d'un manuscrit de *l'arbre des batailles* d'Honoré Bonnet conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris (ms. 2695, fo 6 vo). Richemont, qui se trouve près du roi Charles VII, est vêtu d'une cotte aux armes, à côté d'une bannière également à ses armes. L'autre est un portrait du connétable qui était au début du siècle à Senlis chez le commandant de Richebourg. Ce tableau avait été acheté vers 1860 dans un couvent de Nantes où il avait été retrouvé quelque temps auparavant caché derrière le maître-autel. Il s'agissait d'une toile en mauvais état qui fut fortement réparée. Une devise dont seul un fragment subsistait se détachait sur le fond: VEVILLE: OVI: QVELE: VEVILLE: OVE: Q... Richemont, en costume de guerre, était représenté en buste, le haut du corps dépassant une sorte de barrière recouverte d'une riche étoffe. L'attitude et le costume étaient les mêmes que dans la gravure insérée dans l'ouvrage de Dom Lobineau et Dom Morice, «mais les traits étaient plus accentués et l'air plus maussade». L'auteur de l'article qui mentionne l'exis-

tence de cette représentation pensait, compte tenu de la provenance du tableau, qu'il s'agissait, sinon de l'original (selon toute probabilité exécuté sur un panneau de bois) du moins d'une copie ancienne de la peinture primitive. La seule source à ce sujet est l'article de J. Urvoy de Closmadeux: *A propos de Du Guesclin et Richemont* in «Revue de Bretagne», Vannes et Paris, t. 38, 1907, fasc. 2, p. 138-9.

[19] DEMAY, Germaine: *Inventaire des sceaux de la Flandre*, Paris, 1873, 2 vol. in 4°, cf. n° 51.

[20] LOBINEAU, dom Guy-Alexis: *Histoire de Bretagne composée sur les titres et les auteurs originaux*, Paris, 1702, in f°, t. II, sceau n° CCX d'après un sceau de 1422.

[21] On le retrouve dans: MORICE, dom Haycinthe: *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire écclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1744, t. II, pl. 12 sceau n° CCIV d'après le même exemplaire.

[22] Contrairement à ce que l'on dit, les gravures représentant les sceaux bretons dans les deux ouvrages de dom Lobineau et de dom Morice ne sont pas les mêmes; d'infimes détails – ici, les cornes du cimier, la «vue» du heaume, le sanglier de droite – le prouvent.

[23] RAYMOND, Paul: *Sceaux des archives du département des Basses Pyrénées* in «Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau», 2e série, t. 2, 1872-73, p. 147-531 et tiré à part, Pau, 1874, in-8, 386 p. Cf. p. 12 du tiré à part, sceau n° 17. L'original est sur une pièce cotée E 434.

[24] DOUET D'ARCQ, L.: *Collection de sceaux*, Paris, 1863-68, 3 vol. in-4, cf. n° 562.

[25] Richemont avait un poursuivant au titre de *QUI QUE LE VEUILLE*. dom MORICE: *op. cit.* t. II, col. 1726. Il s'agit d'un extrait du compte d'Olivier Le Roux, trésorier receveur général sous le duc Arthur III du Ier octobre 1457 au Ier avril 1458. Cette indication m'a été communiquée par mon ami Hervé Pinoteau.

[26] RAYMOND, P.: *op. cit.*, n° 18. Sur une pièce cotée E. 64.

[27] CONTAMINE, Philippe: *Guerre état et société à la fin du Moyen Age*, Paris-La Haye, 1972, in-4, p. 675.

Adresse de l'auteur: Jean-Bernard de Vaivre, Ambassade de France, Washington D.C.

Miscellanea

Le prove di nobiltà di Jean-Antoine-Marie de Mesmay per la croce dell'Ordine dei SS. Maurizio e Lazzaro

Su queste pagine[1] abbiamo illustrato i quarti di nobiltà presentati alla Cancelleria dell'Ordine dei Santi Maurizio e Lazzaro, a Torino, da Jean-François-Louis d'Hozier, appartenente alla ben nota famiglia francese di studiosi delle scienze araldiche.

Gli archivi dell'Ordine dei SS. Maurizio e Lazzaro[2] conservati a Torino nella sede dell'antica e cavalleresca Istituzione, ci hanno rivelato il nome di un altro personaggio di una storica famiglia francese che nel 1788 presentò i quarti di nobiltà per essere accolto nell'Ordine in qualità di Cavaliere di Giustizia[3].

Si tratta, nella fattispecie, di Jean-Antoine-Marie de MESMAY, signore di Mesmay, Montaigu, Quincey, Villers-le-Sec, consigliere del Parlamento della Franca Contea. La famiglia de Mesmay, originaria del villaggio di tal nome, presso Quingey, appunto nella Franca Contea, risulta qualificata nobile già nel secolo XV[4].

La tavola genealogica raffigurante i quarti di nobiltà di Jean-Antoine-Marie de Mesmay è significativa perchè ci mostra due dei tre rami nei quali i de Mesmay si divisero a partire dal secolo XVI. L'antico, quello del nostro postulante, che ritenne il nome del feudo avito di Mesmay, il terzo detto di Genevreuille, che secondo il citato Lurion, annoverò soltanto tre generazioni[5].

Si sarebbe estinta quindi tale linea con Jeanne-Marie de Mesmey-Genevreuille, madre dell'aspirante cavaliere Mauriziano.

Un altro particolare svela la tavola dei quarti di nobiltà del de Mesmay. Vi troviamo dipinta l'arma dei de Mesmay nella forma che segue: – d'azzurro alla fascia d'oro, caricata in cuore da una losanga di rosso. Lo scudo, timbrato dalla corona marchionale, reca il cartiglio con il motto: RIEN NE M'ESMAYE, allusivo, è ovvio, al cognome della Casata.

Il citato Lurion[6] blasona l'arma dei de Mesmay: D'azur à la fasce d'or chargée en cœur d'une losange de même. Timbre: une main droite aux émaux de l'écu tenant une ramure de cerf, chaque corne à sept andouillers. Devise: De rien je ne m'esmaye[7].

L'arma dipinta in un documento ufficiale com'è quello della presentazione dei quarti di nobiltà alla Cancelleria dell'Ordine Mauriziano dovrebbe essere più esat-